

Le 15 février 2024

DÉLÉGATION SYNDICALE À CUBA DU 27 AVRIL AU 4 MAI 2024

Le Conseil exécutif national a adopté la résolution suivante :

Le Conseil exécutif national approuve une délégation composée d'un maximum de dix membres, y compris des représentantes et représentants syndicaux à plein temps et des membres de la base, pour participer aux activités du 1^{er} mai à La Havane, Cuba, du 27 avril au 4 mai prochain. Les membres de la délégation seront choisis par le Conseil parmi les candidates et candidats qui auront présenté une demande.

La délégation du STTP de 2024 participera aux activités du 1^{er} mai à Cuba et à la conférence de solidarité internationale, qui se déroulera le 2 mai. Elle rencontrera des travailleuses et travailleurs des postes, visitera des installations postales et se renseignera au sujet du projet de solidarité mené aux termes de l'annexe « R » de la convention collective de l'unité urbaine.

Présentez votre candidature dès maintenant

Faites parvenir votre demande dès maintenant! Les participantes et participants seront choisis en fonction des critères suivants :

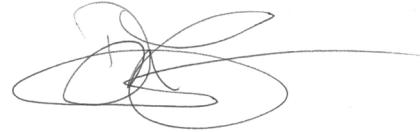
- Les candidates et candidats doivent avoir démontré un engagement ferme envers le Syndicat.
- La priorité sera accordée aux candidates et candidats qui ont de l'expérience dans les dossiers et activités de la délégation.
- Dans la mesure du possible, la délégation comprendra des membres des groupes qui revendiquent l'équité.

À leur retour, les participantes et participants seront tenus de rédiger un rapport sur leur expérience en tant que membre de la délégation.

Date limite : 22 mars 2024

Pour soumettre une demande, vous devez remplir le formulaire <https://bit.ly/3OMeDX3> et l'envoyer à l'attention de Don Foreman, permanent syndical national, à l'adresse courriel suivante : dforeman@cupw-sttp.org.

Solidarité,



Don Foreman
Permanent syndical national

2023-2027 / Bulletin n° 071
/bk sepb 225 / gl scfp 1979

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >



 Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.